

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 21 JUIN 2021 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt et un juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Etaient Présents : Pascal ETCHART, Nathalie BOUISSET, Maryse DEPUYDT, Olivier VARIN (Absent excusé pour le vote), Matthieu PAPPALÉPORÉ, Josette ROUGET, Pascal LHOTE, André BLANCHARD et Jacqueline ROBINET.

Absents excusés : Marie Laure CAPITAIN ayant donné pouvoir à Maryse DEPUYDT, Eve ROUGET ayant donné pouvoir à Nathalie BOUISSET, Olivier VARIN ayant donné pouvoir à André BLANCHARD.

Convocations adressées le 17 juin 2021

SECRETARE DE SEANCE : Nathalie BOUISSET

ORDRE DU JOUR :

■ **TRAVAUX BOULANGERIE**

- Avancement des travaux
- Avis acquisition de 2 chambres de fermentation

TRAVAUX BOULANGERIE

■ **Avancement des travaux**

Monsieur le Maire nous informe que les travaux seront achevés en temps et en heure par rapport aux planning prévisionnel de l'Architecte.

L'entreprise JAULGELEC responsable de la mise aux normes de l'électricité respecte les délais prévus avec la mise en conformité de toute l'installation électrique du fournil.

L'entreprise MATON, Maitre Charpentier, s'est vue contrainte de surélever le plafond et de le renforcer au moyen de poutrelles d'acier ce qui a eu pour conséquence de retarder d'une journée l'isolation du plafond par l'entreprise LE MOING.

Une tranchée au sol pour l'évacuation de l'eau a été réalisée par l'entreprise MARQUIS.

L'entreprise LAMBERT a terminé ce jour les peintures du fournil.

Les 3 chambres de fermentation actuelles, par leur hauteur, empêchent l'isolation anti-feu du plafond à cet endroit.

■ **Avis acquisition de 2 chambres de pousse**

Pour cette raison et en plus de leur vétusté, il est proposé au conseil municipal d'investir dans l'achat de 2 chambres de fermentation plus petites ce qui permettra d'isoler en totalité le plafond par des plaques anti-feu dès leur livraison, ce qui est la seule solution à ce jour.

Monsieur le Maire présente donc un devis établi par l'entreprise CEVEA qui installera également cette semaine le four électrique de la boulangerie.

Le montant de cet achat s'élève à 14 712 ,00 € TTC.

Monsieur le MAIRE soumet donc cette proposition au vote qui est adoptée à la majorité par :

- 7 votes pour
- 3 votes contre
- 1 abstention

L'ordre du jour étant vu,

Monsieur Le Maire propose de lever la séance à 20 heures.

Ainsi fait et délibéré à Carisey, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,